COMMUNE D'AVENCHES
Conseil communal

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal Du 12 novembre 2026

Le Conseil communal d'Avenches

- Vu le préavis municipal n° 2631.26.06 de la législature 2026-31 ;
- Ouï le rapport des commissions désignées pour l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à effectuer la mise en lumière architecturale et patrimoniale pour un montant de CHF 495'000.- ;
- D'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 495'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal à Avenches, le jeudi 12 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Samuel Apothélos

La Secrétaire :

Géraldine Laloi Blum

CONSEIL COMMUNAL AVENCHES